

La Cour des comptes inspecte le réseau des chambres d'agriculture

Dossier de la rédaction de H2o
October 2025

Créées en 1851 et devenues dans les années 1960 un vecteur majeur du conseil aux paysans, les chambres d'agriculture jouent aujourd'hui encore un rôle central auprès des agriculteurs dans un contexte de transitions économique, sanitaire, environnementale et de souveraineté. Régies par le statut d'établissements publics et gouvernées par des élus, elles regroupent 100 établissements, emploient 8 200 salariés et disposent d'un budget annuel de près de 800 millions d'euros, financé pour les trois quarts par des ressources publiques. La Cour des comptes, dans son rapport, porte une appréciation sur leur fonctionnement et leur action, en examinant l'effectivité de leur structuration en "réseau des chambres d'agriculture", leur performance économique et financière, l'exercice des missions de service public, ainsi que la tutelle exercée par l'État. Si des avancées récentes sont à mettre à l'actif du Ministère de l'agriculture et de Chambres d'agriculture France, des transformations restent nécessaires afin de renforcer la cohérence du réseau, l'accompagnement des agriculteurs dans les transitions et la responsabilité budgétaire, alors que le nombre de paysans continue de diminuer et que la part de l'agriculture dans le PIB s'est stabilisée à moins de 2 %.

Cour des comptes